



Attribution du marché de fourniture de matériels d'exploitation d'occasion pour la gestion d'une plateforme de traitement de biodéchets sur le site de Mauguio

Le Président du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang,

Vu le code de la commande publique relatif aux marchés publics et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération en date du 2 avril 2021 autorisant le Président, dans la limite des crédits inscrits au budget, à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant ne dépasse pas 214 000 €HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants dans le respect des règles fixées par le code de la commande publique ;
- Approuver tout avenant aux marchés, ayant pour objet de constater notamment la modification ou le remplacement du titulaire ou l'allongement de la durée d'exécution, lorsque ceux-ci ne dépassent pas 214 000 € HT.

Considérant la nécessité de passer un marché public concernant l'achat de fourniture de matériels d'exploitation d'occasion pour la gestion d'une plateforme de traitement de biodéchets située sur le site de Mauguio,

Considérant que la consultation a été lancée selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, le 06 novembre 2025,

Considérant que la consultation a été diffusé par mail à l'opérateur économique concerné, pour une date limite de remise d'offre le 10 novembre 2025 à 12h00 ;

Considérant que la livraison des matériels et équipements, objet de la présente consultation, doivent-être livrées au plus tard le vendredi 28 novembre 2025,

Considérant qu'au vu du contexte de reprise de l'exploitation de ladite plateforme en régie par le Syndicat Pic et Etang, de l'objet du marché et du montant, l'offre de l'entreprise dont le nom suit, paraît la plus adaptée : MICROTERRA SAS, pour un montant de 24 338.11 € HT, soit 29 205.73 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : D'attribuer et de signer le marché l'achat de fourniture de matériels d'exploitation d'occasion pour la gestion d'une plateforme de traitement de biodéchets située sur le site de Mauguio, à la société MICROTERRA SAS, sise 1190 Route de Baillargues – l'Atelier, 34130 Montpellier (Siret n°814 240 420 00020) 24 338.11 € HT, soit 29 205.73 € TTC,

Article 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée délibérante sera tenue informée de la signature de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions syndicales

Fait à Lunel-Viel, le 14 novembre 2025

Le Président
Fabrice FENOY

